

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

DECRET N° 86-260 du 3 juillet 1986

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

portant approbation des Budgets Primitifs Exercice 1986 de la Province et des Districts du Borgou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU La Loi N° 64-16 du 11 Août 1964 fixant la liste des taxes provinciales, leur Code d'assiette et de perception et leurs taux et les actes modificatifs subséquents ;
- VU l'ordonnance N° 2/PR/MF/DEP du 10 Janvier 1966 portant codification des Impôts Directs et Indirects et les textes qui l'ont modifiée ;
- VU La Loi Organiques N° 81-009 du 10 Octobre 1981 portant création, Organisation, attributions et fonctionnement des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs ;
- VU Le décret N° 78-356 du 30 Décembre 1978 portant limites et dénomination des circonscriptions administratives ;
- VU la Loi 86-002 du 26 Février 1986 portant Loi des Finances pour la Gestion 1986 ;

Sur proposition du Ministre des Finances et de l'Economie le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 18 Juin 1986 ;

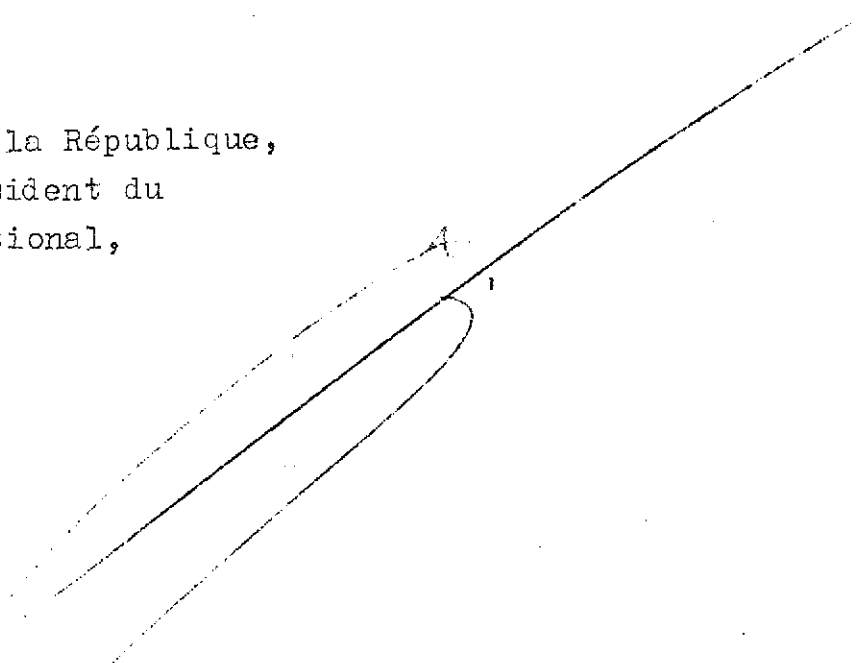
D E C R E T E :

Article 1er.- Sont approuvés les Budgets Primitifs Exercice 1986 de la Province du Borgou et de ses Districts, arrêtés en recettes et en dépenses aux montants ci-après conformément à l'annexe ci-jointe

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

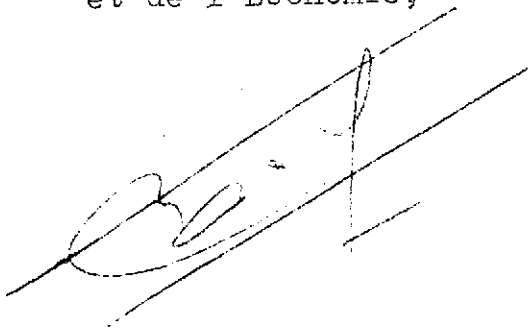
Fait à COTONOU, le 3 Juillet 1986

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/AMR 4 CPC 6 PPC 2 MFE 15
MISPAT et DAFA 6 Ministères 16 SGCEN 4 SPD 2 IGE 4 DPE-DLC-INSAE
BCP 8 BB-DCOF 10 Solde et Trésor-DI 15 DAFA MFE 2 Province et
Districts 16 DAT 2 DCCT 1 Gde Chanc. 1 UNB-FASJEP 4 BN 2 DAN 2
JORBP 1